

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier , à dix heures et quatorze minutes, en application des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2121-17, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne, dûment convoqué par son Président le 22 janvier 2026, s'est réuni suite, au défaut de quorum constaté lors de la réunion du 22 janvier 2026, à l'Hôtel du Département sis à Créteil sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL.

En présence des membres suivants :

AGGOUNE Fatiha	DUCELLIER Nicolas	LECUYER Marc
ASLANGUL Charles	DUVAUDIER Michel	LEYDIER Gaëlle
CAMPAROT Alain	FAURE Dominique	PATOUX Sabine
CAPLAIN Henri	FEMEL Yvan	TAUPIN Laurent
DOUSSET Didier	HANNI Vanessa	TIMERA Hawa
DUBUS Philippe		

Les membres suivants, excusés, ayant donné pouvoir :

Madame / Monsieur

BEDU Vincent (1)
BEGAT Jean-Philippe (2)
CHAZOTTES Jean-François
THOREAU Yves
VEDIE Arnaud

Représentés par Madame/Monsieur

ASLANGUL Charles
Jacques Alain BENISTI
LEYDIER Gaëlle
FEMEL Yvan
DUCELLIER Nicolas

- (1) Représente la ville de Santeny et GPSEA
(2) Monsieur BEGAT Jean-Philippe a délégué un pouvoir à Monsieur Jacques Alain BENISTI qui n'est pas membre élu de ladite assemblée ; ce pouvoir ne peut donc pas être pris en compte.

Lesquels membres présents, forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en conformité avec l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance, Madame Hawa TIMERA a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ont également assisté à la séance :

- ✓ Madame Claire LE GALL, Directrice – SAF94
- ✓ Madame Audrey ZEBO, Responsable administrative et financière - SAF94
- ✓ Madame Karima HAMDANE, Assistante de Direction – SAF94
- ✓ Madame Emmanuelle BARAT, Responsable des Etudes Foncières
- ✓ Madame LAMBERTUCCI Silvia, Responsable - Paierie Départementale
- ✓ Madame Magali CHAUVET, Cheffe de Projet DAIST - Département du Val-de-Marne

Objet : Délibération n° 2026-2 C - Modification du règlement d'intervention du SAF94 et de ses annexes

Nombre de conseillers en exercice : 42	Blancs et nuls : 0
Présents à la séance : 16	Ont voté pour : 20
Représentés : 5	Ont voté contre : 0
Votants : 21	Abstention : 1
Départs : 0	

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE
DU DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
(SAF94)

DELIBERATION N° 2026-2 C
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29 janvier 2026

Objet : Modification du règlement d'intervention du SAF94

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat,

Vu la délibération n° 2020-3C du 30 juin 2020 portant Adoption du règlement d'intervention du SAF94 et de ses conventions d'action ainsi que lesdits documents annexés,

Vu le rapport 2026-2 C de Monsieur le Président ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le règlement d'intervention de la structure ainsi que ses annexes,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : D'adopter la rédaction du règlement d'intervention du SAF94 et ses annexes dans leur formulation annexées à la présente décision.

Le Président du SAF94
Charles ASLANGUL

